

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018**

L'an **deux mille dix-huit** et le **vingt et un** du mois de **septembre à 15 h 30**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **13 septembre 2018.**

Date d'affichage : **14 septembre 2018.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etait absent : M. Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Serge VASELLI –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. Bernard BATIFOULIER –

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2018/34 Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette décision modificative concerne un virement de crédits en investissement et en fonctionnement et un crédit supplémentaire en investissement.

En effet, il convient de régulariser par virement de crédit :

- le montant du FPIC 2018 à payer : + 1500 €
- les montants des opérations de réfection de voirie : + 700 €
- et les dotations aux amortissements à la demande de Monsieur le Percepteur : + 283 €

Ces sommes, pour un total de 2 483 € seront prélevées sur les dépenses imprévues (1 783 €) et sur le programme 102 : Cimetières (700 €).

Enfin, Monsieur le Maire explique que pour terminer la procédure d'enregistrement des amortissements, il convient de créer une recette de 283 € en investissements en reversant 283 € au programme 102.

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement des crédits et à l'inscription des crédits supplémentaires suivants :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	014	739223		FPIC	+ 1 500 €
D	I	23	2315	101	Réfection voirie	+ 500 €
D	I	21	2152	97	Installation voirie	+ 200 €
D	F	042	6811		DAP	+ 283 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 1 783 €
D	I	21	21318	102	Autres bât. publics	- 700 €

Comptes de dépenses :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	102	Autres bât. publics	+ 283 €

Comptes de recettes :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	040	2811311	ONA	Amortissement à régulariser	+ 283 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits et à l'inscription des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de la Commune 2018 :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	014	739223		FPIC	+ 1 500 €
D	I	23	2315	101	Réfection voirie	+ 500 €
D	I	21	2152	97	Installation voirie	+ 200 €
D	F	042	6811		DAP	+ 283 €

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 1 783 €
D	I	21	21318	102	Autres bât. publics	- 700 €

Comptes de dépenses :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	102	Autres bât. publics	+ 283 €

Comptes de recettes :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	040	2811311	ONA	Amortissement à régulariser	+ 283 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO